

Les Prix Janine-Sutto 2014

Modalités d'admission et inscription

Les Prix Janine-Sutto visent à souligner le talent artistique des personnes vivant avec une déficience intellectuelle et à promouvoir une image positive de la différence.

Conditions d'admissibilité :

Catégorie « Artiste »

Récompense le talent et la pratique artistique d'une personne vivant avec une déficience intellectuelle. L'œuvre ou la démarche artistique doit :

1. Favoriser l'expression et la réalisation de soi et l'intégration de la personne vivant avec une déficience intellectuelle.
2. Participer au rayonnement de la cause de la déficience intellectuelle et diffuser une image positive des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.
3. Contribuer à la vie artistique montréalaise.
4. L'œuvre ou la démarche artistique de la personne doit avoir eu lieu durant les années 2012-2013, mais peut avoir débuté avant et être encore en cours.

Catégorie « Projet artistique »

Récompense un projet artistique dont les personnes vivant avec une déficience intellectuelle sont les principaux participants. Ce projet peut avoir été initié par un individu ou par un organisme artistique ou communautaire. Le projet doit :

1. Favoriser le mieux-être des personnes vivant avec une déficience intellectuelle, notamment par le développement de la créativité et de l'autonomie.
2. Favoriser l'inclusion des personnes vivant avec une déficience intellectuelle, notamment par la mixité des participants et collaborateurs du projet.
3. Sensibiliser le grand public au potentiel et au talent artistiques des personnes vivant avec une déficience intellectuelle et susciter une plus grande ouverture à la différence.
4. Contribuer à la vie artistique montréalaise.
5. Le projet doit avoir été réalisé entre janvier 2012 et décembre 2013.
 - Les personnes ou organismes qui ont déjà reçu le prix dans les années précédentes peuvent se représenter pour autant que le projet soumis soit différent.
 - Nous acceptons les candidatures de projets et d'individus s'étant déroulés ou demeurant sur **l'Île de Montréal** seulement.

Soumettre une candidature

Remplir le **formulaire** prévu à cet effet et joindre les éléments suivants, **en 6 exemplaires**.

Catégorie « Artiste »

- **Curriculum vitae**
- **Présentation de la démarche** : description de la démarche; impacts individuels et collectifs; diffusion; partenaires artistiques et communautaires impliqués.
- **Tout document pertinent** à l'analyse de la candidature (photos, vidéo, coupures de presse, etc.)

Catégorie « Projet »

- **Présentation du projet** : brève présentation de l'organisme ou de la personne porteurs du projet; description du projet; impacts sur les participants et la communauté; diffusion; partenaires artistiques et communautaires impliqués.
- **Tout document pertinent** à l'analyse de la candidature (photos, vidéo, coupures de presse, etc.)

Date limite : 27 janvier 2014 à 17 h

Les dossiers reçus après la date limite ou incomplets, ainsi que ceux ne correspondant pas aux conditions d'admissibilité ne seront pas étudiés. Les documents soumis ne seront pas retournés. Prière d'acheminer des copies et non les documents originaux.

Les candidats autorisent l'AMDI à utiliser et à diffuser, quels que soient le support utilisé, les documents contenus dans le dossier de candidature et les images captées lors de la remise des prix, à des fins de promotion des Prix Janine-Sutto.

Critères d'évaluation et jury

Les candidatures sont évaluées selon les critères suivants :

- La qualité artistique du projet ou de la démarche
- Les répercussions sur l'expression de soi et l'inclusion des personnes vivant avec une déficience intellectuelle.
- Le rayonnement dans la communauté (partenaires, diffusion, publics rejoints)
- Le caractère novateur (originalité, mixité, etc.)

Les candidatures sont évaluées par un jury composé de 5 personnes issues des milieux communautaire et culturel et présidé par Mme Janine Sutto.

Récompenses

Le prix Catégorie « Artiste » est assorti d'une bourse de 500 \$ offerte par le réseau Accès Culture de la Ville de Montréal et d'une œuvre offerte gracieusement par Exeko. Le prix catégorie « Projet » est assorti d'une bourse de 1000 \$ offerte par le réseau Accès Culture de la Ville de Montréal et d'une œuvre réalisée par un artiste du SRS (Service de réadaptation sociale), site Gabrielle-Major du CRDITED de Montréal.

Les lauréats des Prix Janine-Sutto bénéficient d'une grande notoriété et visibilité puisque l'Association de Montréal pour la déficience intellectuelle (AMDI) et ses partenaires en font la promotion tout au long de l'année. Par ailleurs, les Prix sont remis devant une assemblée de plus de 400 personnes lors du vernissage de l'événement « D'un œil différent ».

Remise des prix

Les Prix Janine-Sutto seront remis lors du vernissage de l'événement-exposition « [D'un œil différent](http://www.dunoeildifferent.org) » (www.dunoeildifferent.org), rassemblant plus de 130 artistes avec et sans déficience intellectuelle, mercredi 5 mars 2014, entre 16 h et 19 h, à l'Écomusée du fier monde.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

AMÉLIE GUINDON

Coordonnatrice Sensibilisation et Intégration

514 381-2300, poste 28 | sensibilisation@amdi.info

Les modalités et le formulaire d'inscription sont également disponibles sur le site internet : www.amdi.info, sous l'onglet « Sensibilisation ».

**Prière de faire parvenir les 6 exemplaires du dossier de candidature
au plus tard le 27 janvier 2014 à 17 h à l'AMDI**

AMDI – Prix Janine-Sutto
À l'attention d'Amélie Guindon
633, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2M 1L9

Nos partenaires